



FICHE PRATIQUE

Fiche « développement durable » : *Comment mettre en place et piloter le développement durable sur une manifestation ?*

Mise à jour le : 10/03/2015

Axe de déclinaison du projet fédéral : OBJECTIF3 / Assurer un développement durable

Axe de déclinaison du projet fédéral : OBJECTIF6 / Rénover la gouvernance

Axe de déclinaison de l'Agenda 21 du sport français : OBJECTIF17 / gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable.

ENJEUX

Cette fiche a pour but de faciliter l'intégration transversale du développement durable dans la gouvernance des manifestations de badminton organisées par la fédération, ses organes déconcentrés et les clubs.

Elle répond aussi aux ambitions fédérales d'assurer un développement durable et de rénover la gouvernance par :

- La stratégie de la direction
- La participation de tous les acteurs
- La transversalité de la démarche
- La transparence de l'information
- La responsabilité de tous les acteurs
- Le consensus sur l'intérêt général
- L'efficacité des processus
- L'évaluation de la qualité

CIBLES

- Porteurs de projets
- Organismes de manifestations
- Dirigeants élus de clubs/comité/ligues

MOTS-CLÉ

- *Gouvernance / participation / transversalité / transparence / responsabilité / consensus / efficacité / qualité*

MISE EN OEUVRE

Mettre en place une démarche de Développement Durable en dressant des objectifs :

- Définir à partir de l'évaluation des enjeux propres à la manifestation, formaliser des objectifs clairs, arrêter une stratégie lisible, préciser un plan d'actions viable:
 - *Charte de la manifestation, plan d'actions développement durable propre (voir BP1)*
- Repérer les politiques des partenaires privés et publics dans le domaine du DD (Agenda 21, plan climat...) et leur montrer que l'on travaille en convergence avec leurs objectifs.
 - *Utiliser ces documents comme un référentiel et décliner des actions concrètes, utiliser aussi leurs documents de communication.*

Formaliser les engagements et rassembler les acteurs autour de la démarche:

- Inclure le DD dans les statuts de l'association, les règlements intérieurs des manifestations, les cahiers des charges d'organisation, les guides d'accompagnements,
 - *Cahier des charges, clauses particulières dans le règlement des tournois*

- Formaliser et communiquer sur les rôles et les responsabilités de chacun, en indiquant la prépondérance et la transversalité du DD dans l'organisation
 - *Organigramme fonctionnel de l'organisation figurant la transversalité du DD (voir BP2)*
- Organiser un dialogue constant entre tous les acteurs (sportifs, partenaires, bénévoles, public), rendre accessible et diffuser les engagements de l'organisation en faveur du DD
 - *Site internet, panneaux d'affichage, interventions lors des réunions, formations, communiqués*
- Obtenir un label DD pour la manifestation
 - *Label fédéral, label Agenda21 du CNOSF, label régionaux / locaux*

Piloter l'organisation de façons responsable et transparente :

- Identifier et former un référent développement durable au sein du comité de pilotage
 - *Idéalement un « directeur-adjoint » avec la mission du pilotage du DD*
- Formaliser des missions de chaque secteur d'intervention et leurs relations internes
 - *Feuilles de route par secteur, rétro planning, organigramme processus et relationnel*
- Se réunir régulièrement, échanger entre les secteurs, faire des compromis, décider et rendre-compte aussitôt des décisions prises.
 - *Réunions, télé/vidéoconférences, tableaux de bord, outils décisionnels, comptes rendus...*
- Classer, archiver, conserver et rendre accessible la mémoire des dispositions prises en termes d'organisation
 - *Documents, courriers, compte rendus, emails, discussions...*
- Sensibiliser et former les bénévoles au DD, animer le réseau des bénévoles
 - *Réunions d'information, cours en ligne, documentation DD, guides bonnes pratiques...*

Utiliser les expériences précédentes et capitaliser pour partager :

- Capitaliser l'expérience sur les actions de développement durable pour la transmettre lors des éditions futures et apporter une expertise à d'autres organisateurs
 - *Comptes rendus de bonnes pratiques, fiches action*
- Echanger avec d'autres organisations sur le territoire et au-delà pour mutualiser les bonnes pratiques et favoriser l'amélioration globale.
 - *Participer à des réseaux DD au sein de la FFBaD mais également au-delà*
- Mobiliser les athlètes et se servir de la notoriété des sportifs connus localement pour promouvoir le développement durable
 - *Parrainage d'évènements, dédicaces sur un stand DD, guide bonnes pratiques, clip vidéo*

Evaluer, rendre compte :

- Identifier les indicateurs de la performance, évaluer l'action, établir un bilan, définir des perspectives d'amélioration et engager une démarche d'amélioration continue
 - *Tableaux de bords, objectifs chiffrés*
- Interroger les différents acteurs (sportifs, partenaires, bénévoles, public) sur leur ressenti et évaluer la satisfaction
 - *Sondages, enquêtes, interviews*
- Produire (si possible) en complément des comptes rendus financiers et d'actions un rapport sur l'éco-responsabilité, et la responsabilité sociale et environnementale (RSE)
 - *Grilles d'éco-conditionnalité, tableau de bord RSE*
- Mettre en place une démarche qualité pour permettre d'amélioration continue
 - *Planifier >> agir >> évaluer >> réagir*
- Communiquer ces bilans aux organismes partenaires (fédération, organismes de labellisation...)

BONNES PRATIQUES

BONNE PRATIQUE N°1 : Dès la première réunion intervenir sur la démarche DD et travailler de manière transversale (évaluer toutes les actions sous le prisme du DD)

- Affirmer la volonté d'éco-responsabiliser l'évènement dès les décisions fondatrices de l'organisation.
- Utiliser la démarche eco-responsable comme un argument pour la candidature.
- Réaliser le document cadre de la démarche DD parmi les premiers chantiers. (carte, agenda21)
- Décliner les actions et les bonnes pratiques DD au sein de chaque commission et les valoriser.
- Rappeler l'engagement eco-responsables lors de toutes les réunions.
- S'interroger sur la pertinence des actions envisagées et décider après une l'évaluation des impacts sociaux, économiques et environnementaux.
- Valoriser les actions à fort impact positif social / économique / environnemental.

BONNE PRATIQUE N°2 : Mettre en place une charte avec les engagements de l'évènement

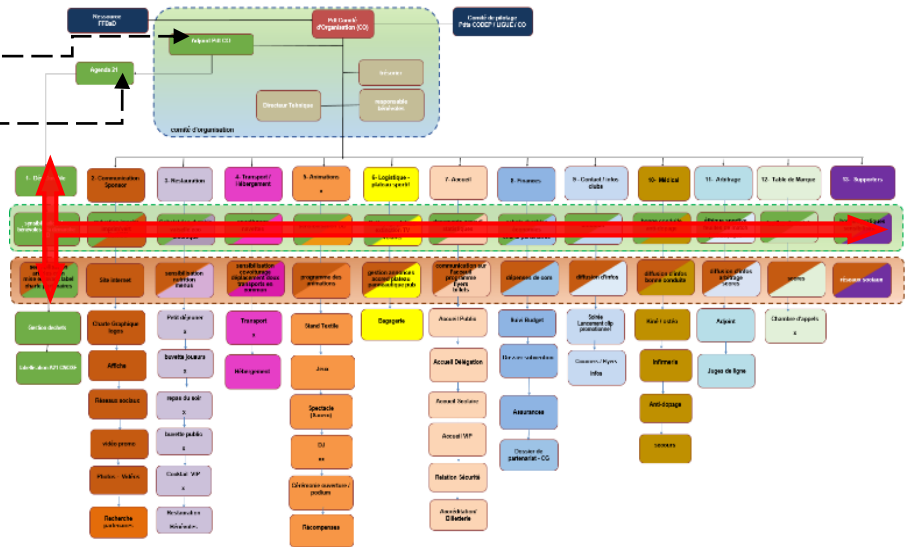
La connaissance par tous les acteurs de la démarche et des objectifs d'éco-responsabilité de l'évènement passe par la rédaction d'une charte ou d'un agenda 21 figurant les engagements de l'organisation. La rédaction de la charte se fait dans un esprit de partage et de collaboration au sein du comité de pilotage et avec les personnes ressources ou engagées dans la démarche et peut être bâtie selon une déclinaison des agenda21 locaux.

Celle-ci doit être signée par les organisateurs, les participants et les partenaires et implique directement les intervenants. Elle peut être globale et inclure des critères précis de sélection des prestataires (localité, philosophie, produits...), mais aussi être une charte « de bonne conduite » (gestion de l'énergie, eau, déchets...).

BONNE PRATIQUE N°3 : Etablir un organigramme fonctionnel figurant la transversalité du DD

L'organigramme est l'outil schématique qui permet à chacun de comprendre les missions, les responsabilités et les relations de chaque personne au sein de l'organisation. Il est essentiel que l'organigramme puisse figurer la démarche de développement durable selon deux principes importants :

- Le responsable DD et le document fondateur de la démarche (agenda21, charte DD...) se place en amont de l'organisation.
- La commission développement durable est une commission transversale, (comme la communication) se lisent différemment des commissions classiques. En plus de ses missions intrinsèques, elle comprend un membre (et des missions) dans chacune des autres commissions.



BONNE PRATIQUE N°4 : Un éco-bénévole dans chaque réunion des autres équipes

La transversalité de la démarche et de la commission DD au sein de l'organisation permet d'assurer à cette commission une reconnaissance plus grande et une présence accrue au sein de l'organisation. Un référent de la commission DD siège dans chaque commission, permettant le suivi de toutes les actions DD au sein de toutes les commissions.

Ces référents sont chargés d'impulser la démarche de développement durable au sein de leur commission respective et évaluent les impacts socio-économico-environnementaux des actions projetées et des politiques menées par chaque commission.

BONNE PRATIQUE N°5 : Dresser un bilan de l'action DD

Pour réduire pas-à-pas l'impact environnemental de l'évènement, il est important de se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue. Même si il est peu réaliste de rendre son évènement entièrement eco-responsable dès la première édition, il est essentiel de chercher à aller plus loin dans la réduction de l'empreinte écologique édition après édition.

Il est aussi important d'évaluer chaque année les impacts non seulement environnementaux, mais aussi économiques et sociaux selon un référentiel d'indicateurs précis et identiques année après année.

Pour certains d'entre eux, il est important que la valeur obtenue soit rapportée à une personne-jour (ex. « 26 litres d'eau par jour et par personne »), car si l'évènement venait à augmenter ou diminuer sa fréquentation, il est « normal » que les impacts viennent à être modifiés. Par « personne », il faut entendre les visiteurs, les organisateurs et les participants.

ALLER PLUS LOIN

- Tableur d'auto-évaluation : www.poitou-charentes.fr/files/guide_aides/tableur_de_suivi1.xls
- Autodiagnostic ADERE : www.evenementresponsable.fr
- Secteur DD de la FFBaD : conseils, formation et accompagnement selon vos besoins.

VALORISER SON ACTION

Dans le dossier labellisation « développement durable le sport d'engage ® » :
(Les actions et les critères présentés ici sont des exemples non-limitatifs)

OBJECTIF 1 : conduite des politiques sportives: améliorer la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durable et socialement responsable, améliorer la contribution du sport aux politiques de développement durable		
<i>Domaines d'actions proposés dans la Charte</i>	<i>Description de vos engagements et de vos actions à mettre en œuvre (ou déjà mise en œuvre)</i>	<i>Résultats concrets attendus/ critères d'évaluation de votre action</i>
<i>Inscrire le développement durable dans les statuts et règlements des organisations sportives</i>	Ajoute d'un article « <citation > » en faveur de la prise en compte du DD dans le règlement de la manifestation.	-adoption de l'article -nombre de personnes impliquées
<i>Désigner un ou des responsables développement durable</i>	Le responsable DD de la manifestation est <nom>... Il/elle est déjà très engagé sur ce sujet au sein du club et a participé à la formation DD organisé par la FFBaD. Il/elle pilote la démarche et dirige la commission DD.	-implication globale du référent DD -nombre de sujets abordés -nombre d'actions menées -nombre de personnes formées
<i>Mettre en place des commissions développement durable</i>	Le comité d'organisation s'organise en Commissions, notamment la commission transversale Développement Durable, chargée des actions concernant le Développement durable, mais aussi composée d'un membre de chaque autre commission, chargé de mettre en œuvre un politique DD au sein de chaque Commission.	-nombre de personnes dans la commission DD -implication globale de la commission -nombre d'interventions sur les autres commissions
<i>Publier des Chartes et des Agenda 21</i>	Un document récapitulatif des actions pour le développement durable sera produit et diffusé dans le dossier de presse, le programme officiel et une charte de bonne conduite sera donnée aux participants et accompagnateurs ainsi qu'aux prestataires. Une page sera dédiée sur le site web.	-nombre de diffusions -nombre de personnes touchées -satisfaction des acteurs -adhésion des partenaires
<i>S'associer aux politiques et plans d'actions mis en œuvre à tous les niveaux</i>	La charte DD de la compétition est établie selon les objectifs de l'agenda21 du territoire support Des contacts sont noués avec les organismes locaux développant des démarches DD. (CROS, DRJSCS...)	-déclinaison territoriale -adhésion des instances
<i>Associer les pratiquants, les partenaires publics et privés, les acteurs économiques à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques sportives</i>	Mettre en place une gouvernance participative. Travailler en synergie avec les partenaires concernant la démarche de DD et les faire adhérer à notre charte DD. Capitaliser l'expérience et réinvestir les fruits du travail produit au sein d'autres organisations afin de faire bénéficier les autres de l'expertise.	-nombre d'interventions -nombre de personnes formées -nombre de réunions participatives -nombre d'initiatives jugées intéressantes
<i>Conduire les politiques sportives de manière éco-responsable et durable</i>	Tous les secteurs ont pour principe d'étudier l'éco-compatibilité de leurs propositions/actions avant de les valider	-nombre d'actions étudiées -nombre de choix modifiés
<i>Adopter les plans d'action correspondant et les doter de moyens</i>	<détailler ici les objectifs majeurs poursuivis par la charte DD établie, et détailler les moyens mis en œuvre pour les atteindre>	-nombre de personnes impliquées -nombre de personnes impactées -économies réalisées relatif des actions
<i>Développer des systèmes de contrôle de l'application des mesures décidées et mettre en œuvre des démarches de progrès et d'amélioration de la qualité</i>	Identifier les indicateurs de la performance, évaluer l'action, établir un bilan, définir des perspectives d'amélioration et engager une démarche d'amélioration continue Interroger les différents acteurs (sportifs, partenaires, bénévoles, public) sur leur ressenti et évaluer la satisfaction Produire en complément des comptes rendus financiers et d'actions un rapport sur l'éco-responsabilité, et la responsabilité sociale et environnementale (RSE)	-tableaux de bord -nombre d'indicateurs chiffrés -nombre d'indicateurs de satisfaction -nombre de personnes sondées -nombre de points abordés dans les bilans